



ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DE LA JOUEUSE

L'Organisation de Ringuette Boucherville (ORB) exige à chaque joueuse de lire et signer le « Code d'éthique de la joueuse ». Un manquement ou un non-respect à une obligation de ce code d'éthique pourrait entraîner une sanction.

Pour bénéficier au maximum de la pratique de la ringuette, la joueuse doit avoir des attitudes et des comportements qui découlent du plus pur esprit sportif. L'important n'est pas de gagner, mais bien la manière dont elle pratique le sport. Elle ne doit jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un jeu.

Pour obtenir le maximum de profit de la ringuette, la joueuse devra:

1. Jouer pour s'amuser en se rappelant que la ringuette n'est pas une fin mais un moyen.
2. Observer rigoureusement les règles du jeu et la vision de l'esprit sportif.
3. Accepter et respecter en tout temps les décisions et les directives des officiels et du personnel entraîneur.
4. Respecter en tout temps les arbitres, les adversaires et leurs supporters qui ne doivent pas devenir des ennemis.
5. Toujours rester maître d'elle afin que la ringuette, un sport parfois robuste, ne devienne pas un sport brutal et violent.
6. Avoir une conduite exemplaire sur et hors de la patinoire en s'exprimant poliment et en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème. Et ce de façon verbale, non-verbale, physique et virtuelle.
7. Apporter la même considération et collaboration à tous ses coéquipiers.
8. Respecter ses entraîneurs et ses dirigeants et obéir à leurs directives lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être.
9. Engager toutes ses forces dans le jeu en évitant le découragement dans l'échec et la vanité dans la victoire.
10. Respecter le bien d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme.
11. Utiliser les réseaux sociaux, Internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse de ses collègues, entraîneurs et dirigeants. Ne jamais s'en servir pour provoquer l'adversaire ou une autre personne en lien avec le sport.
12. Ne jamais être sous l'effet de l'alcool, de drogue ou tout autre produit de dopage sportif lorsqu'elle pratique son sport (incluant les entraînements hors glace).
13. Afin de protéger l'intimité des joueuses, il est strictement interdit d'utiliser un téléphone cellulaire, un appareil photo ou vidéo dans les chambres. Un cellulaire sera toléré uniquement s'il est destiné à diffuser de la musique. En cas de mauvaise utilisation, les entraîneurs et gérants pourront procéder :
 - À un avertissement verbal
 - À la confiscation de l'appareil (remis à la sortie de la chambre)
 - À un avertissement écrit
 - À la suspension de la joueuse



ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DE LA JOUEUSE

Je _____, joueuse de l'ORB, m'engage à respecter le Code d'éthique de la joueuse.

Signature : _____ Date : _____

Signature du parent* : _____ Date : _____

**Joueuses de moins de 18 ans*